

FORMINDIS est un établissement privé d'enseignement à distance déclaré sous le N° 52 44 05178 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire, placé sous le contrôle pédagogique du ministère de l'Éducation Nationale et contrôlé par le Rectorat de l'Académie de Nantes.

FORMINDIS est certifié QUALIOPFI sous le numéro B00567.

Formation de création ou reprise d'entreprise À distance

Objectifs de la formation : Cette formation a pour ambition d'aider ceux qui ont le souhait de créer ou reprendre une entreprise, à franchir les étapes nécessaires en vue de mener à bien leur projet. Une étude de marché, une stratégie de développement, les moyens humains et matériels mis en œuvre, un business plan, réaliser son prévisionnel financier seront des points essentiels et capitaux étudiés en détail dans ce cursus. **Ce parcours pédagogique doit permettre d'atteindre l'objectif professionnel du futur apprenant.**

Cette formation informe le créateur sur les étapes de la création, sur les aides aux financements, sur les formes juridiques possibles pour créer ou reprendre une entreprise et sur les formes les plus appropriées pour son projet, sur les différents régimes sociaux applicables aux dirigeants d'entreprises, sur les conséquences des choix des structures juridiques en matière de responsabilité des associés et des dirigeants, sur les choix en matière de titres d'occupation des locaux et sur les formalités légales à accomplir pour créer ou reprendre une entreprise. En outre ce cursus aborde les notions de comptabilité, du droit des contrats ainsi que les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises.

Elle donne au créateur les moyens d'effectuer ses choix en toute connaissance de cause, en fonction de ses objectifs personnels. Grâce à la fourniture de modèles d'actes, de statuts de sociétés et de documents il pourra constituer lui-même, s'il le souhaite, son entreprise et effectuer les formalités légales en vue de parvenir à l'immatriculation de celle-ci au Registre du Commerce et des Sociétés.

- Nombre de module : **19**

- Estimation heures de travail : **300 heures**

Les modules sont adressés au stagiaire sous forme dématérialisée et comprennent environ 30 pages de cours théorique, 30 pages de documents annexes ainsi qu'un devoir à retourner. Le formateur peut opter également pour des vidéos pédagogiques ou des podcasts si certains sujets de cours sont mal interprétés.

Disposition de la formation distancielle : Date et durée

Possibilité de suivre la formation en rythme rapide, lent ou classique, à la date choisie par le stagiaire en accord avec le centre de formation (*entrée permanente*)

Le coût de la formation : 2 800 euros.

Le prix indiqué est net de TVA et comprend l'ensemble des prestations fournies : supports et frais d'envoi des cours, suivi pédagogique et gestion administrative du dossier du stagiaire

Pré-requis et déroulement de la formation

Les pré-requis sont évalués lors d'un entretien téléphonique avec le futur stagiaire. Un QCM ainsi qu'un questionnaire d'entrée en formation sont délivrés aux personnes souhaitant suivre ce cursus ACRE. Enfin une évaluation des acquis avant la formation d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise doit obligatoirement être transmise afin que nous puissions évaluer la concrétisation et la pérennisation du projet. Une demande de formation peut se voir refusée pour un projet jugé trop fragile, trop coûteux, trop incertain ou déraisonnable.

Le futur apprenant devra compléter une attestation avec des éléments d'explication sur son projet de création ou de reprise qui sera ainsi étudiée pour évaluer la pérennité du projet.

Dans l'éventualité d'une création ou reprise d'une entreprise visant le domaine de l'immobilier, une évaluation des acquis avant la formation ACRE, concernant les spécificités sectorielles de notre organisme de formation, soit l'immobilier, sera remise au futur stagiaire afin d'évaluer ses connaissances, acquis et notions juridiques du milieu de l'immobilier. Si le projet nous semble peu crédible, nous serons alors en droit de refuser l'accès à notre cursus ACRE afin d'éviter au futur entrepreneur, un échec, une faillite ou dépôt de bilan.

Le formateur met en place des actions de tutorat spécifiques à la formation à distance. (Appels téléphoniques chaque jour, échange de mails quotidien, aide vidéo via Whatsapp, corrections des 19 devoirs puis face à face vidéo pour expliquer les corrections) Cela permet de rendre la formation plus proche, plus humaine. L'accompagnement permet également de contribuer au développement professionnel des apprenants en favorisant des compétences et des comportements adaptés à leurs projets professionnels.

La curation de contenu et veille de la formation : il est à noter que les connaissances exigées dans ce cursus d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise évoluent constamment. Nos formateurs enrichissent donc les contenus déjà existants afin qu'ils soient plus organisés et pour permettre au stagiaire de profiter de la mise à jour permanente des modules de cours.

Enfin, une plateforme téléphonique est disponible de 9 heures à 12h30 du lundi au vendredi où l'apprenant peut appeler en cas de questions, sujets de cours non compris, renseignements sur un des modules de cours ou simplement sur son projet individuel. Chaque cursus est individuel et doit répondre à l'attente et besoins du stagiaire.

Les aptitudes requises

- Sens de l'organisation - autonomie - rigueur
- Niveau Baccalauréat général ou professionnel.
- Aucun critère d'âge

Validation

Attestation de suivi de formation professionnelle qualifiante adressée au stagiaire en fin d'étude.

Programme détaillé des cours

Module 1 / Le financement du projet, Les fondamentaux de la création ou la reprise d'entreprise

Adéquation Homme/Projet et différenciation entre reprise et création d'entreprise

- Étude de marché
- Stratégie de développement
- Moyens humains et matériels

Les aides

- Les aides à caractère financier différentes selon une reprise ou une création.
- Les aides fiscales

Le business plan

- mise en œuvre opérationnelle
- Le business plan correspond-il à l'étude de marché
- Doit-on effectuer un business plan lors d'une reprise ou d'une création d'entreprise ?
- Comment repérer et définir un DAS (Domaine d'Activité Stratégique) de votre entreprise
- Un business plan se limite-t-il au prévisionnel financier ?
- L'étude de faisabilité en cas de reprise d'entreprise
- L'étude générale de marché pour la création d'entreprise
- L'analyse de l'offre existante et à venir en cas de reprise d'entreprise
- Faire parler les résultats et la recherche documentaire d'une entreprise existante dans le cadre d'une reprise d'entreprise
- Savoir faire un AUDIT dans le cadre d'une création d'entreprise

Module 2 / Réaliser son prévisionnel financier

- Réaliser le schéma financier d'une entreprise en phase de création
- Réaliser le schéma financier d'une entreprise en phase de reprise d'entreprise
- Réaliser le bilan d'ouverture
- Déterminer le tableau des immobilisations et le montant des dotations aux amortissements
- Calculer une annuité de crédit
- Réaliser le tableau du détail des charges du compte de résultat
- Réaliser le compte de résultat
- Calculer le seuil de rentabilité
- Déterminer le besoin en fonds de roulement
- Valider son plan de trésorerie

Module 3 / Le choix de la structure d'exercice

L'activité

- Les principaux types d'activité
- Les activités réglementées

Les principales formes juridiques de sociétés
SNC, EURL, SARL, SA, SAS, SASU

Les sociétés ayant pour objet de faciliter l'exercice de l'activité pour leurs membres : GIE, SCM

Le choix entre entreprise individuelle et société

Module 4 / Les très petites entreprises et les entreprises individuelles

Les micro-entreprises et le portage salarial

Le portage salarial

La micro-entreprise

L'entrepreneur individuel et L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

Module 5 / La société par actions simplifiée (SAS)

Le fonctionnement de la SAS

Les clauses statutaires

- Les règles impératives
- Les clauses statutaires optionnelles

La comparaison SAS / SARL

- Avantages et inconvénients
- Tableau comparatif : SAS/ SA et SARL

Module 6 / Les entreprises à responsabilité limitée

La gestion d'une entreprise à responsabilité limitée

- La gérance
- Le régime social et fiscal des rémunérations du gérant

Les décisions des associés

Le régime fiscal de la SARL

- Le régime de droit commun
- L'option pour l'impôt sur le revenu

Module 7 / La société anonyme (SA)

La constitution de la société anonyme

Le fonctionnement de la société anonyme

La dissolution de la société anonyme

Module 8 / La société en nom collectif (SNC)

La constitution de la société en nom collectif

- Les conditions tenant aux associés
- Les conditions relatives à la société

Le fonctionnement de la société en nom collectif

- La gérance de la société en nom collectif
- La condition juridique du gérant
- La rémunération du gérant
- La cessation des fonctions du gérant
- La responsabilité du gérant

Module 9 / Les sociétés immobilières

Les SCPI

- Les caractéristiques de la SCPI
- La SCPI en pratique
- La cession de parts dans le cadre d'une SCPI
- La fiscalité applicable aux SCPI

Les OPCI

- Les caractéristiques de la OPCI
- La fiscalité applicable aux SCPI

Les sociétés civiles immobilières

- SCI : notion et définitions
- Les modalités de création d'une SCI
- Le fonctionnement de la SCI
- L'achat d'un bien en commun par l'intermédiaire d'une société civile immobilière
- La fiscalité de la SCI

Module 10 / Les concessionnaires et les franchises

Les concessionnaires

- Le contrat de concession
- L'information préalable du concessionnaire
- Les clauses principales du contrat de concession
- La fin du contrat de concession
- Avantages et inconvénients de la concession exclusive

Les franchises

- Le régime juridique de la franchise
- Le contenu du contrat de franchise
- La fin du contrat de franchise
- Les avantages et les inconvénients du recours à la franchise

Module 11 / Le bail commercial

Le contrat de bail commercial

La fin du bail commercial

Les baux dérogoatoires au statut des baux commerciaux

Module 12 / Modèles de baux commerciaux

Bail commercial

Bail professionnel

Module 13 / Kit immatriculation société pour la création d'entreprise

Les démarches administratives obligatoires dans le cadre d'une reprise d'entreprise

Pour la création d'entreprise :

La rédaction des statuts

Attestation de dépôt des fonds

La domiciliation de la société

L'annonce légale

Les bénéficiaires effectifs

La liste des souscripteurs

Déclaration de non condamnation et de filiation

La nomination des premiers dirigeants

Contrôle des pièces du dossier

Dépôt du dossier au Greffe du tribunal de commerce

Pour une reprise d'entreprise :

Rédiger puis signer l'acte de cession,

Publier les annonces légales,

Réaliser les formalités d'immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises, contacter l'INPI le cas échéant,

Modifier les statuts ou le registre de mouvement,

Enregistrer la cession auprès du Service des impôts des entreprises,

Déposer les statuts mis à jour au registre du commerce et des sociétés,

Réaliser les formalités auprès du Centre de Formalités des Entreprises,

en cas de crédit vendeur, déclarer le contrat de prêt.

Module 14 / Les actes courants de la vie des sociétés

La cession de parts

Les augmentations et les réductions de capital

La dissolution de la société

Les autres actes courants de la vie des sociétés

Module 15 / Le droit des contrats

La formation du contrat

- Les négociations
- L'offre et l'acceptation
- Les avant-contrats

Les conditions de validité du contrat

- Le consentement
- Le contenu du contrat

L'exécution du contrat

- Les effets du contrat
- La durée du contrat
- L'inexécution du contrat

Module 16 / Les contrats spéciaux

Le contrat de mandat

- Le droit commun du mandat
- Les mandats réglementés

La location gérance

- Les conditions de mise en location-gérance
- Les caractéristiques du contrat de location gérance
- Avantages et inconvénients de la location gérance

Module 17 / Les notions fondamentales de droit du travail et les responsabilités du chef d'entreprise en matière de santé, sécurité au travail, et environnement

L'environnement du travail

- L'employeur
- Les instances de contrôle en Droit du travail

Le contrat de travail

- Le contrat de principe : le contrat à durée indéterminée
- Les contrats d'exception
- La rupture du contrat de travail

La réglementation du travail

- La rémunération du travailleur
- La durée du travail

- Anticiper les obligations du dirigeant sur ces thèmes
- Prendre conscience des responsabilités pénales et civiles qui pèsent sur le dirigeant
- Connaître les normes et réglementations en vigueur
- Valoriser les engagements RSE de son entreprise pour gagner de nouveaux marchés
- Présentation des marques, labels et outils de valorisation
- Être, devenir ou rester une entreprise éco-responsable

Module 18 / Introduction aux notions de comptabilité

La réglementation comptable

Le plan comptable

Les achats

La trésorerie

Paie et charges sociales

Les charges fiscales

Les immobilisations

Les opérations d'inventaire

Budget prévisionnel

Module 19 / Les difficultés des entreprises

Les alertes internes à l'entreprise

- L'alerte par le commissaire aux comptes
- L'alerte par les associés

Les techniques d'alerte externe à l'entreprise

Le mandat ad hoc

- La désignation du mandataire ad hoc
- Le rôle du mandataire

La procédure de conciliation

La procédure de sauvegarde

- L'ouverture de la procédure de sauvegarde
- Le déroulement de la procédure de sauvegarde
- La sauvegarde accélérée et la sauvegarde financière accélérée (SFA)

Le Redressement judiciaire

- L'ouverture du redressement judiciaire
- La période d'observation
- Plan de redressement

La liquidation judiciaire

- L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire
- Les issues de la procédure de liquidation judiciaire
- Liquidation judiciaire simplifiée

Les différentes sanctions encourues par le dirigeant

- Les sanctions professionnelles
- Les sanctions pénales